

Vaccin contre l'hépatite A

Qu'est-ce que le vaccin contre l'hépatite A?

Le vaccin contre l'hépatite A protège contre l'infection au virus de l'hépatite A. Santé Canada autorise son utilisation chez les personnes de six mois et plus. Ce vaccin n'est pas administré à tous les bébés, enfants et adultes au Nouveau-Brunswick. Toutefois, on peut avoir reçu le vaccin contre l'hépatite A pour un voyage, le travail ou d'autres raisons. Le vaccin contre l'hépatite A est disponible seul ou en combinaison avec le vaccin contre l'hépatite B (vaccin combiné contre l'hépatite A et l'hépatite B).

Quels sont les avantages du vaccin?

Le vaccin contre l'hépatite A constitue la meilleure défense contre l'infection à hépatite A et ses complications.

Comment le vaccin est-il administré?

Le vaccin contre l'hépatite A est administré dans un muscle (dans la cuisse chez les bébés et dans l'avant-bras chez les enfants plus âgés et les adultes).

Qui devrait recevoir le vaccin contre l'hépatite A?

- Les personnes ayant été en contact étroit avec un cas d'hépatite A (p. ex. le fait de manger de la nourriture préparée par une personne infectée).
- Les personnes étant à risque, en raison de leur style de vie, de contracter le virus de l'hépatite A, comme les consommateurs de drogue et les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes.
- Les voyageurs dans des pays où l'hépatite A est courante.
- Les personnes vivant dans des endroits où le risque d'hépatite A est élevé.
- Les personnes occupant un emploi qui augmente leur chance d'entrer en contact avec le virus, comme les manipulateurs d'aliments, les blanchisseurs, les militaires, les gardiens de zoo, les travailleurs humanitaires et certains chercheurs.

Une dose unique du vaccin contre l'hépatite A peut être efficace si administrée dans les 14 jours suivant l'exposition au virus.

Les vaccins administrés à des fins de voyages et de travail doivent être achetés, car ils ne font pas partie des vaccins financés par l'État au Nouveau-Brunswick. Parlez à votre fournisseur de soins ou à votre infirmière de la Santé publique pour obtenir plus de renseignements.

Qui NE devrait PAS recevoir le vaccin contre l'hépatite A?

- Les personnes qui ont eu une **réaction allergique grave** à une dose antérieure de vaccin contre l'hépatite A OU à tout composant du vaccin ou de son contenant.
- Les personnes ayant reçu une série complète du vaccin simple contre l'hépatite A (deux doses) ou du vaccin combiné contre l'hépatite A et B (trois doses).
- Les nourrissons âgés de moins de six mois.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin?

Les vaccins sont très sécuritaires. Il est beaucoup plus sûr de recevoir le vaccin que de contracter l'hépatite A. Les réactions les plus fréquentes au vaccin sont la douleur, la rougeur et l'enflure sur le site du vaccin. Des céphalées, de la fatigue, de la fièvre et des maux d'estomac peuvent également survenir après la réception du vaccin. Ces réactions sont faibles et durent généralement de un à deux jours. **Il est important de demeurer à la clinique pendant 15 minutes après avoir reçu le vaccin, car il existe une possibilité extrêmement rare de réactions allergiques graves et potentiellement mortelles.** Votre fournisseur de soins de santé est préparé pour composer avec cette situation advenant qu'elle survienne.

Que peut-on faire pour atténuer les réactions au vaccin?

Un linge froid apposé sur le site du vaccin peut contribuer à atténuer l'inconfort. Pour l'inconfort et la fièvre, vous pouvez prendre de l'acétaminophène (Tylenol^{MD}) ou de l'ibuprofène (Advil^{MD}), en suivant les indications du fabricant. L'acide acétylsalicylique (ASA ou Aspirin^{MD}) **n'est PAS recommandé** pour les enfants et les adolescents de moins de 18 ans en raison de son lien avec le syndrome de Reye.

Que devons-nous savoir également?

- Avisez votre vaccinateur si vous ou votre enfant souffrez de problèmes de santé ou d'allergies. Cette personne vous remettra un relevé de vaccination pour vous ou votre enfant. Conservez ce document en lieu sûr et apportez-le lors de votre prochaine vaccination ou de celle de votre enfant.
- Si vous ou votre enfant avez une réaction inhabituelle au vaccin, ou si vous avez des questions ou des préoccupations, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec vos fournisseurs de soins de santé, votre [bureau local de la Santé publique](#) ou Télés-Soins (811).

Sites Web utiles :

Gouvernement du Nouveau-Brunswick : www.gnb.ca/sante

Agence de la santé publique du Canada : www.phac-aspc.gc.ca

Immunisation Canada <https://www.immunize.ca/fr>